



AED : nouvelle rentrée sous le signe du mépris

Communiqué intersyndical

Le 9 août, plus de 5 mois après la promulgation de la loi visant à combattre le harcèlement scolaire, le décret sur la CDIisation des assistant·e·s d'éducation (AED, AP et APS) a été publié par le ministère de l'Éducation nationale, ouvrant la possibilité d'un renouvellement en CDI pour les collègues qui ont exercé pendant 6 ans en CDD, sans condition temporelle ou géographique.

Cette avancée est le fruit de deux années de lutte des AED. Mais, rendue effective en plein été, alors que les contrats arrivaient à terme le 31 août, que les établissements avaient pour beaucoup déjà opéré leurs recrutements et en l'absence de consignes ministérielles claires, cette CDIisation n'est pas sans poser problème et de nombreuses et nombreux collègues de l'académie de Montpellier peinent à faire valoir leurs droits. L'Académie a en effet opté pour une interprétation très restrictive du décret du 9 août 2022, restreignant de manière inacceptable les droits des AED. C'est pourquoi nous demandons que soient prises en compte les années d'AED réalisées dans d'autres académies, que les AED ayant terminé leur contrat antérieurement au 31 août 2022 puissent également être recrutés et que les AED dont les chefs d'établissement n'ont pas fait remonter la situation au Rectorat ne soient pas écartés de la procédure de CDIisation. Nous demandons également que les AED qui peuvent faire valoir 6 années d'exercice au cours de l'année scolaire se voient proposer, dès la fin de leur CDD, un contrat à durée indéterminée.

Cette rentrée est également marquée dans notre département par les sous-effectifs en vie scolaire, entre réduction des moyens aux collèges et lycées et pénurie de candidatures. Pourtant, sans les AED, les établissements ne peuvent pas fonctionner. Sur ces points, les réponses du rectorat sont toujours insuffisantes.

Face à cette situation, les organisations syndicales CGT Educ'action, SNES-FSU, SNFOLC et SUD éducation de l'académie de Montpellier exigent que le rectorat accorde automatiquement un CDI à tous les AED qui ont atteint l'ancienneté requise et recrute les AED nécessaires au bon fonctionnement des vies scolaires.

**Nos organisations appellent à un rassemblement
devant le rectorat de Montpellier mercredi 5 octobre à 14h.**

Montpellier, le 23 septembre 2022

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SNES-FSU, SNFOLC et SUD éducation
de l'académie de Montpellier.